

GRAND CAFE DE LA POSTE

1, Quai Lamennais, 1

TENU PAR

BOULAIRE

Près le Palais des Postes et des Télégraphes

BIÈRE

De la grande Brasserie de la Meuse

DÉCORATION ARTISTIQUE

Les coureurs se tenaient de très près. Coupin et Max ont fait plusieurs emballages superbes et mis leurs concurrents à l'ouvrage.

Téléleck abandonne la course à la demi-heure, par suite de fatigue excessive, laissant son coéquipier Feston qui a courageusement lutté jusqu'au bout en menant un bon train. Le jury lui a attribué, à titre d'encouragement, le prix de 20 fr., resté sans emploi, devant être accordé au coureur ayant couvert plus de 40 kilomètres dans l'heure.

Le soir, à 8 h. 1/2, au siège social, *Café de l'Europe*, de nombreux sociétaires, invités et coureurs, sont réunis autour du bureau du V. C. R. que préside le sympathique et dévoué docteur Patay.

Le Président commence par remercier tout le monde et plus particulièrement ses collaborateurs, les donateurs, les coureurs, la musique, la presse et les autorités qui ont bien voulu honorer la réunion de leur présence.

Il annonce ensuite qu'à la première réunion il proposera d'examiner pour le 10 juin prochain, une grande fête sportive de bienfaisance avec le concours du Foot-Ball-Club Rennais et donne rendez-vous à tous pour cette fête. L'idée reçoit un excellent accueil, et, pour le 10 juin prochain, nous verrons plus loin qu'un programme particulièrement attrayant a été parfaitement combiné. Aussi, nul doute que cette fête du 10 juin ne soit un nouveau succès.

Après le Président, la parole est à M. Sacher, ancien président du V. C. R., conseiller municipal de Rennes, et président d'honneur du V. C. R. Il est heureux de se retrouver au milieu de ses vieux camarades, dont M. Rosetzky, présent, qui est un des plus anciens et des plus fidèles du V. C. R. Il regrette l'absence de son ami, M. Peigné, tout dévoué au V. C. R. Il remercie chaleureusement M. le président; MM. de Rengervé et Renault, vice-présidents; MM. Leclair, Grimonprez, Pérédou, l'infatigable trésorier, puis il lève son verre à la santé de tous (Applaudissements prolongés et bans redoublés.)

M. Renault, vice-président du V.-C.

A LA FRILEUSE

1, Rue de l'Horloge, RENNES

Spécialité d'Articles pour Cyclistes et Sport

POUR HOMMES

Bas, Maillots, Culottes, Vestons, Ceintures et Chemises de flanelle

POUR DAMES

Pantalons cloche, Pantalons jupe et Chandails

DÉPOT DU LINGE MONOPOLE

LA PLAQUE DE CONTROLE

La loi des finances pour 1900 porte que les bicyclistes dont la plaque de contrôle a été perdue ou soustraite, peuvent en obtenir une nouvelle à titre gratuit, sous la seule condition de faire connaître dans un délai de deux jours à la mairie de leur commune, les circonstances de la perte ou de la soustraction. Le maire renvoie l'intéressé au percepteur, qui lui délivre une seconde plaque.

Bicyclettes en papier

La première fabrique de bicyclettes en papier vient de s'installer à Springfield, dans l'Etat de Massachusetts; un article publié sur cette industrie dans une revue technique américaine donne des renseignements intéressants.

On se sert d'un papier teinté et très mince, que l'on traite au moyen de sels ammoniacaux pour lui donner plus de résistance, et qu'on déroule ensuite autour de mandrins d'un faible diamètre ayant exactement la dimension des diverses parties du cadre de la bicyclette qu'il s'agit de monter. Après avoir recouvert le mandrin de papier, on y verse de la colle anglaise à chaud, et l'on enroule alors une deuxième couche de papier. Il faut ainsi obtenir quarante épaisseurs successives, qui sont enfin rendues homogènes par le passage entre deux rouleaux compresseurs très énergiques.

Le mandrin enlevé, on obtient une sorte de tube en papier extrêmement solide, dur comme de la pierre et pourtant fort léger, dont on fait non seulement le cadre, mais encore le guidon, les roues et les pédales de la bicyclette. Le poids des plus robustes routières ne dépasse pas dix kilos. Les machines de course pèsent de 6 à 8 kilos seulement.

MÉMENTO SPORTIF POUR 1900

14 Juin. — Coupe Gordon-Bennett. — Paris à Lyon. — Automobiles (1^{re} année). 27, 21 et 24 Juin. — Grand Prix cycliste de la Ville de Paris (piste de Vincennes).

24 Juin. — Brest-Rennes-Brest. — 500 kil. — Automobiles.

1^{er} Juillet. — Grand Prix de l'U. V. F. (Vitesse 2 kil.). (Piste du Parc des Princes).

5, 6 et 7 juillet. — Paris-Brest et retour (automobile).

8 juillet. — Mayenne.



LA PÊCHE A LA LIGNE

On sait que M. Jean Dupuy, ministre de l'agriculture, doit saisir le Parlement, dès sa rentrée, d'un projet de loi tendant à autoriser la pêche à la ligne les dimanches et jours de fête légale pendant les périodes d'interdiction.

Dans l'exposé des motifs du projet, le ministre rappelle que la mesure proposée par le gouvernement a été, à diverses reprises, sollicitée par de nombreux corps électifs : conseils généraux, conseils d'arrondissement, etc.

« Les motifs invoqués, dit M. Jean Dupuy, sont tirés du caractère inoffensif et salutaire de cette distraction; pratique surtout pour les classes laborieuses dans leurs jours de repos, elle constitue pour elles une heureuse diversion à leurs travaux quotidiens et un délassement hygiénique qui mérite d'autant plus d'être encouragé qu'il les éloigne de la consommation de l'alcool. Ces considérations ne sauraient rester indifférentes à un gouvernement démocratique. »

Il importait, pour conserver à la mesure le caractère qui vient d'être défini, d'éviter de favoriser le pêcheur de métier, pour lequel le gain est l'objectif. Aussi a-t-on proscrit l'emploi de l'épuisette qui permet de capturer les poissons de forte dimension et dont l'usage généralisé pourrait, dans bien des cas, devenir préjudiciable. Pour des raisons de même nature, le colportage et la vente du poisson capturé sont interdits.

Le gouvernement crée une faculté et non un droit absolu et il réserve par un décret la désignation des cours d'eau auxquels les autorisations s'appliqueront. Il convient, en effet, de tenir compte des conditions variables où sont placés les cours d'eau au point de vue du repeuplement et des conséquences que peut avoir à cet égard la mesure proposée.

L'exposé des motifs rappelle enfin que cette mesure est déjà appliquée en Belgique.

Voici le texte du projet :

« Par dérogation aux articles 5 et 26 de la loi du 29 avril 1829, 4 et 5 de la loi du 31 mars 1865, le gouvernement pourra autoriser en temps de frai la pêche à la ligne flottante tenue à la main, sans emploi de l'épuisette, les dimanches et jours de fêtes légales, dans tous les cours d'eau soumis au régime de la pêche fluviale. »

« Les poissons capturés dans ces conditions ne pourront être ni colportés ni mis en vente. Un règlement d'administration publique déterminera les conditions à remplir pour cette autorisation exceptionnelle. »

Espérons que la Chambre et le Sénat s'empresseront de voter ce projet qui donnera une légitime satisfaction aux braves pêcheurs à la ligne.

Mais que ceux-ci ne se pressent pas trop d'aller mettre leur fil dans l'eau, avant la discussion et la promulgation de la loi au *Journal officiel*.

Gare aux procès !

LES PÊCHEURS A L'EXPOSITION

Un concours international, ayant par conséquent le caractère officiel, exécuté au nom de l'Exposition et sous l'autorité de M. le Commissaire général, est compris dans le programme des fêtes.

Tous les pêcheurs sans exception sont autorisés à y prendre part. L'organisation et la responsabilité en sont tout entières dévolues au conseil d'administration du Syndicat central des Présidents des sociétés et syndicats des pêcheurs à la ligne de France.

Le concours aura lieu à proximité de l'Exposition, entre le pont d'Iéna et le pont de Grenelle, dans le bras gauche de l'île des Cygnes (rive droite), le 5 août et jours suivants.

Les femmes sont admises.

Le droit d'inscription est de 3 francs, payables avant le 15 juin; chaque série ne comprendra pas plus de 200 pêcheurs et recevra dix prix d'une valeur totale minimum de 300 francs, dont 200 francs pour le pêcheur ayant pris le poisson le plus lourd.

Les neuf autres prix, au plus grand nombre de poissons. Un concours d'honneur aura lieu entre tous les gagnants qui se partageront de nouveaux prix d'une valeur totale minimum de 3,000 francs.

Les adhésions pour le département d'Ille-et-Vilaine seront reçues par M. Rey du Boissieu, président départemental du comité d'Ille-et-Vilaine, vice président du syndicat central de Paris, qui est à la disposition des intéressés pour leur fournir les renseignements qu'ils pourraient désirer.

LA RÉGION

Accident de bicyclette

Une chute peu banale est celle de M. X... qui, le 25 mai, passait place de la Mission, à bicyclette, et les mains dans les poches. Au moment où il s'y attendait le moins, son cheval d'acier dérapa dans les rails du tramway à vapeur, et voilà le cycliste sur le pavé. Les jambes et la tête en sang, les habits en loques, il dut quérir une voiture et se faire reconduire à son domicile.

(Petit Rennais).

La « Rennaise »

Le dimanche 27 mai, la Société colombophile « La Rennaise » avait sa réunion annuelle dans une des salles de la Mairie, pour la nomination de son bureau pour l'année 1900.

Ont été nommés :

MM. Detoc, président;
Lanzéré, vice président;
Dumas (Baptiste), trésorier;
Voléon, secrétaire.

Il a été décidé que les entraînements auraient lieu exclusivement sur les côtes de la Manche et de l'Océan, afin de relier le 10^e corps d'armée avec nos côtes et de rendre service aussi bien à la marine qu'à l'armée de terre.